



## **COMPTE RENDU DE L' AUDIENCE RECTEUR – SNASUB/FSU DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2006**

### **1° Présentation**

La section académique du SNASUB/FSU Amiens avait demandé audience à Madame le Recteur, pour évoquer les conditions de la rentrée scolaire et universitaire 2006/2007 et faire le point sur l'actualité du service public d'éducation et des personnels IATOSS que nous défendons, c'est à dire les personnels administratifs, ITRF et de bibliothèque.

Cette audience a eu lieu le lundi 13 novembre dernier. Notre délégation (composée de Philippe LALOUETTE, secrétaire académique du SNASUB/FSU et SASU au Lycée Edouard Gand d'Amiens, de Bernard GUEANT Adjoint administratif au Rectorat d'Amiens, de Jacques LESSARD, APASU à l'Inspection académique de la Somme et d'Arnaud BEVILACQUA, SASU au lycée Jules Uhry de Creil) a été reçue durant près de trois heures par Madame le Recteur d'académie, accompagnée de Laurent GERIN, secrétaire général d'académie, de Patrick GUIDET, secrétaire général d'académie adjoint, de Valérie BERTOUX, chef de la division des personnels d'administration, d'inspection et de direction et de Claude VERDIER, chef de la division de la formation des personnels.

L'audience que nous avons demandée avait pour nous deux objectifs principaux : exprimer au Recteur, représentant du Ministre dans notre académie, notre profond désaccord avec les axes de sa politique en matière d'éducation et de gestion des personnels ; recueillir des informations sur plusieurs dossiers d'actualité.

### **2° Notre opposition résolue à la politique gouvernementale**

Notre secrétaire académique a exposé brièvement quelques points qui nous opposent aujourd'hui à la politique gouvernementale en matière d'éducation :

- Nous dénonçons les suppressions de postes prévues dans la Loi de finances 2007, notamment dans l'enseignement scolaire et en particulier les 500 suppressions d'emplois administratifs (400 postes + 100 moyens de suppléance) devant toucher les services centraux (ministère) et les rectorats. Cette politique de réduction de l'emploi fragilise les services et rend encore plus difficiles les conditions de travail des personnels. Même si en EPLE aucune suppression d'emploi n'est prévue, rien n'est fait pour accompagner nombre de missions nouvelles (recrutement, gestion et paye des contrats aidés, apprentissage public...) ou la mise en œuvre de nouveaux outils. Au contraire, la solution envisagée est l'embauche massive de collègues « précaires » : contrats d'avenir ou contrats d'accompagnement vers l'emploi.

- Nous dénonçons la politique d'austérité touchant les fonctionnaires : + 0,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2006, + 1 point d'indice au 1<sup>er</sup> novembre 2006 et + 0,5% au 1<sup>er</sup> février prochain, telles sont les mesures de revalorisation salariale prévues par le gouvernement. Pourtant, le coût de la vie continue d'augmenter (logement, carburant, « panier de la ménagère »...), pourtant nombre d'entre nous occupent des emplois sous-payés (notamment en C, mais aussi en B et en A) qui ne correspondent pas aux missions confiées. Au lieu de faire des choix politiques en matière budgétaire permettant une augmentation générale des salaires (rappelons que le SNASUB/FSU revendique un salaire net minimum de 1.500 euros mensuels), le gouvernement a décidé de quelques réformes statutaires (en A, B et C) qui vont « saupoudrer » quelques gains indiciaires, bons à prendre certes, mais fort éloignés de ce qu'il faudrait pour en finir avec le scandale permanent des bas salaires dans nos métiers. Surtout que ces réformes statutaires sont censées nous faire avaler l'indigence des revalorisations salariales.

- Nous dénonçons également la reprise de la procédure d'évaluation sans que ne soit connue l'issue finale de cette opération, ni en terme de notation, ni en terme d'avancement d'échelon. Le SNASUB/FSU tient à rappeler son opposition à la réforme de 2002 et son exigence de voir les textes abrogés. Pour lui, s'il n'est pas hostile à un

entretien traitant des conditions de travail, de formation..., cette phase ne saurait déboucher sur une mise en concurrence des personnels entre eux lors de la notation et de la distribution des réductions d'ancienneté telles que nous les avons connues en 2005.

A l'issue de ces propos liminaires, le Recteur nous a dit qu'il transmettrait au ministre nos inquiétudes...

S'est engagée ensuite une discussion autour des questions que nous avons posées par écrit lors de notre demande d'audience.

### **3° Les questions du SNASUB/FSU**

#### **A) Les suppressions de postes administratifs dans les rectorats**

La stratégie ministérielle de réforme (SMR) et le projet de budget 2007 prévoient la suppression de 400 emplois de personnels administratifs et l'équivalent de 100 emplois de vacation. La répartition ministère/rectorats et donc le contingent pour notre académie ne sont pas encore connus.

Ces retraits d'emplois interviendront dans le contexte du transfert des collègues TOS aux collectivités locales : 44% des TOS de l'académie ont opté avant le 31 août 2006 pour l'une des 4 collectivités locales de rattachement. Ils intégreront donc la territoriale au 01/01/07. 22,9 ETP de personnels administratifs gestionnaires des TOS vont être également transférés aux CT. Ces 22,9 ETP ont été recensés dans les services académiques, les administratifs des EPLE ne sont donc pas concernés.

Au 01/01/07, 44% de ces 22,9 ETP sont donc transférables aux CT. En fait ce transfert concernera 12 personnels volontaires représentant 11,8 ETP et ayant opté avant le 31/08/06. Ceci représente donc 53% des personnels gestionnaires répartis comme suit :

*[Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, 44 % des TOS (+ gestionnaires) auront demandé leur transfert aux collectivités avec droit d'option avant juillet 2007. Pour l'académie cela représente 11, 8 ETP soit 12 agents, comme suit :]*

- Transfert au Conseil Général de l'Aisne : 1 SASU + 1 Adjt Adm
- Transfert au Conseil Général de l'Oise : 1 Adjt Adm + 1 Agent Adm
- Transfert au Conseil Général de la Somme : 2 SASU
- Transfert au Conseil Régional : 3 SASU + 1 Technicien + 2 Agents Adm

Madame le Recteur nous fait part de sa surprise face au nombre de demandes de transfert aux collectivités... Il y aurait en Picardie plus de volontaires que dans d'autres académies.

Certains collègues ont été physiquement mis à disposition dès le début de ce mois de novembre (1 dans l'Aisne et 3 à la Région). Monsieur GERIN souligne que les volontaires ne sont pas forcément issus des services de gestion des TOS : 8,5 ETP sur les 22,9 ETP sont occupés par des personnels ne souhaitant pas être transférés. A l'inverse, tous les volontaires n'étant pas sur des postes de gestionnaires de TOS, une réorganisation des services de la DPAID sera nécessaire. Les contrats des agents non titulaires sur poste verront leur contrat prolongé au-delà de ce qui était prévu, au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

#### **B) La réorganisation des services académiques et le projet d'académie en numérique**

Monsieur GERIN explique que dans les CDTI des IA, des réorganisations sont probables. Elles sont d'ailleurs demandées depuis deux ans par le ministère et interviendront à la rentrée 2007. Personne n'évoque cependant la suppression des CDTI. Différentes hypothèses existent : la concentration de la gestion des applications académiques pourrait se réaliser de façon éclatée, telle application dans telle IA, telle autre au Rectorat, etc... La mise en place de la base élève du premier degré impose le maintien d'équipes informatiques dans les IA, de même que la nécessité d'informatiser les IEN.

Le projet de reconcentration des CDTI sera soumis au Comité technique paritaire académique car le statut des personnels ITRF des services informatiques obligera probablement à des mesures de carte scolaire.

A propos de l'« académie du numérique », Madame le Recteur éloigne tout lien possible avec la SMR et dit qu'elle seule est à l'origine de ce projet. Par ailleurs elle souligne qu'il n'y a pas fusion des services de l'IA 80, du Rectorat et du CRDP (qui rendra 3 postes en janvier prochain) mais plutôt mutualisation des moyens... Des services comme la reprographie, l'accueil ou la logistique seront « réduits » dès lors que ces trois sites seront rapprochés géographiquement. L'échéance est fixée à 3 ans maximum. 25 groupes de travail planchent sur le sujet.

Il est parfois bien difficile de comprendre où s'arrête le rapprochement géographique et où commence la fusion lorsqu'on nous explique qu'il faut conserver l'identité IA (ne serait-ce que pour des considérations de hiérarchie administrative entre les IA et le Rectorat), mais que les services des pensions du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré pourraient partager la même salle d'attente et les collègues d'un bureau suppléer les collègues de l'autre bureau au cas où...

Madame le Recteur souhaite que notre région prenne de l'avance dans le domaine du numérique en prônant le rapprochement des territoires isolés, le rapprochement entre administratif et pédagogique, la fédération des universités en UNR, « université numérique régionale ».

Elle insiste également sur le fait que ce projet ne fera pas rendre en soit des postes mais plutôt permettra de produire des services et des biens rattachés au numérique. En pensant au CRDP elle dit qu'un service public peut aussi produire du matériel pédagogique marchand. Elle nous demande de réfléchir à l' « Etat de demain »

Pour ce qui concerne l'implantation future du Rectorat à la ZAC la Vallée, Monsieur GERIN nous explique qu'un cabinet d'experts doit rendre son étude préalable début mars 2007 et indique qu'il communiquera l'avancée des travaux aux différentes phases du projet ; par ailleurs il précise qu'il n'y a « aucun secret » à ce sujet ; les membres des 25 groupes de travail déjà à l'œuvre peuvent communiquer avec leurs collègues.

Pour le SNASUB, le projet de réorganisation ne doit en aucun cas avoir, ni pour but, ni pour conséquence, une économie d'emplois à rendre au ministère. Si l'amélioration du service public rendu aux usagers est réelle et qu'elle intègre également une amélioration des conditions de travail des personnels, si des emplois budgétaires sont « économisés », alors, il faudra redéployer DANS l'académie, vers des services en sous effectifs.

### C) Les services de paye et de gestion mutualisés

Monsieur GUIDET intervient sur la mise en œuvre de la gestion mutualisée en donnant un premier bilan de la montée en charge du dispositif pour les contrats aidés :

Il dresse la différence de situation entre octobre 2005 et octobre 2006 par bassins recruteurs :

	Condorcet Saint-Quentin	L. de Vinci Soissons	M. Grenet Compiègne	M. Curie Creil	L. Thuillier Amiens	La Hotoie Amiens
2005	234	250		551	290	503
2006	781	795	577	889	617	699
Progression	+ 547	+ 545		+ 338	+ 427	+ 127

Pour 2007, une prévision de 4.500 contrats gérés est attendue pour l'académie.

### D) La relance de l'évaluation

Le SNASUB souligne la non concertation entre l'administration et les partenaires sociaux et indique que la partie notation de ce dispositif est en réexamen. Face au rejet massif que les personnels ont manifesté à l'occasion de la première campagne de notation et d'avancement, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de suspendre la notation pour 2006 mais rien n'est changé au fond. Il demeure décrété que seuls 20% des agents sont méritants, que leur mérite soit mesuré par une note ou par un compte rendu d'évaluation.

Le SNASUB n'est pas opposé à une phase d'évaluation, mais il est farouchement contre le fait qu'elle soit immédiatement connectée à la phase de notation. Soucieux de la qualité du service public, nous demeurons à la disposition de nos supérieurs pour nous entretenir régulièrement avec eux de son fonctionnement et des améliorations à y apporter, de préférence dans un cadre collectif et surtout dénué de tout enjeu concurrentiel.

Madame BERTOUX répond que la note ministérielle du 19 juillet 2006 adressée aux recteurs d'académie stipule information et non concertation.

Monsieur GERIN indique qu'il connaît très bien de toute façon le sentiment du SNASUB à ce sujet, et dit qu'il n'aurait pu qu'informer le SNASUB car il applique strictement les textes en vigueur. Il se réfère à la circulaire rectorale du 17 octobre dernier pour ce qui est de l'organisation de la campagne 2006 d'évaluation, qui est dissociée de la gestion administrative de la notation qui fera l'objet d'instructions ministérielles ultérieures.

Désignation des supérieurs hiérarchiques qui seront chargés d'évaluer leurs collaborateurs : disposent-ils de la formation et de l'information suffisantes pour mener les entretiens d'évaluation ?

Claude VERDIER explique qu'il n'y a pas eu de formation spécifique mais que tout le dispositif est explicitement exposé sur le site Internet de l'académie et que tous ces documents préparatoires sont à la disposition des évaluateurs, comme des évalués.

La liste des évaluateurs : les évaluateurs seront les supérieurs hiérarchiques directs et chacun connaît le périmètre exact de son champ de compétence en la matière.

La note de service ministérielle du 19 juillet indique que l'entretien d'évaluation est organisée en vue d'apprécier dans quelle mesure et dans quelles conditions l'agent contribue à la réalisation des objectifs fixés pour le service auquel il appartient. Elle fait référence à cet égard au projet collectif de l'établissement ou du service d'affectation.

Les projets collectifs, quand ils existent, ont été portés à la connaissance des intéressés ou vont l'être. Tous les établissements ou les services (y compris au rectorat) n'ont pas élaboré la fiche de poste, alors comment pourra être appréciée la contribution de chacun à la réalisation des objectifs collectifs ?

Les fiches de poste seront établies si elles ne l'ont pas encore été, et modifiées si elles ne sont plus adaptées ; le processus d'évaluation doit être clos au plus tard le 10 décembre 2006, délai de rigueur, pour toutes les catégories de personnels.

## E) Le régime indemnitaire des personnels administratifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la situation indemnitaire « mensuelle » est maintenant la même en services académiques et en EPLE (le SNASUB était intervenu en ce sens) : on multiplie par 2,45 les taux de base. Une seule exception : les collègues émargeant à l'IFTS 3<sup>ème</sup> catégorie en services académiques ont un coefficient multiplicateur de 3,50 contre 2,45 en EPLE (pour un(e) collègue non logé(e)).

Pour 2007, aucune information à ce jour sur de nouveaux taux éventuels mais il est probable que la progression continuera.

Le SNASUB soulève les problèmes rencontrés par certain(e)s collègues vis-à-vis de la modulation de l'IAT en fonction des jours d'absence pour enfants malades ou de congés de maladie ordinaire.

Monsieur GERIN nous informe que, comme pour les congés maternité, ces absences ne donneront plus lieu à modulation et ce, dans l'ensemble des services académiques (Rectorat et IA).

Nous posons la question de la dotation supplémentaire forfaitaire (reliquat de fin d'année) pour les services académiques :

Monsieur GERIN annonce que le montant pour les collègues titulaires sera de 450 euros.

Pourquoi une telle différence avec les 250 euros en EPLE ? Monsieur GERIN rappelle qu'il reste fidèle à cette idée de « favoriser » les collègues en services comme il l'avait déjà dit auparavant et le justifie ainsi : conditions et temps de travail, complexification des tâches administratives, réduction des moyens de fonctionnement ; en outre, il souhaite donner une certaine attractivité aux services académiques.

Le SNASUB maintient son désaccord avec cette pratique.

Monsieur GERIN explique qu'à l'avenir, il compte ne pas répercuter intégralement sur l'ensemble des collègues les prochaines hausses du taux de l'IAT et de l'IFTS afin de constituer dans chaque BOP des enveloppes indemnitaires à redistribuer sous forme de gratifications. Les supérieurs hiérarchiques seraient ainsi incités à ne plus moduler à la baisse l'IAT mais à proposer uniquement des indemnités exceptionnelles.

Le SNASUB demande la réunion d'un groupe de travail pour discuter de la politique indemnitaire académique en 2007. La demande est acceptée.

## La situation indemnitaire des collègues non-titulaires :

Nous abordons la situation faite aux agents non-titulaires en ce qui concerne le versement de l'IAT mensuelle et rappelons qu'un courrier du SNASUB a été envoyé à Madame le Recteur début octobre 2006 pour réclamer le maintien de l'indemnité à ces collègues.

Monsieur GERIN déplore cet état de fait mais dit ne rien pouvoir y faire : le versement antérieur de l'IAT pour les non-titulaires n'avait aucun fondement réglementaire (obligatoire pour le versement d'indemnités) et l'administration a été contrainte de l'interrompre suite aux contrôles renforcés effectués par le Trésor Public.

Nous déplorons cette situation et signalons que nous ne laisseront pas nos collègues non-titulaires sur ce dossier et demanderons que par rapport aux textes réglementaires soit ajouté un arrêté fixant un montant légal à verser aux agents non-titulaires de droit public. Nous envisageons une intervention auprès de Gilles De Robien ministre de l'EN et Président d'Amiens Métropole...

Monsieur GERIN nous indique que pour ces collègues non-titulaires, un concours de recrutement en catégorie C sera mis en place en 2007, à priori en interne. Mme BERTOUX confirme cette information, en précisant que le calibrage du recrutement n'est pas encore connu.



Le SNASUB/FSU au service des Personnels Administratifs, des Personnels ITRF et des Personnels des Bibliothèques de l'Académie d'Amiens

<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>